

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 140

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans la première phrase de l'alinéa 82 de cet article, substituer aux mots :

« des collectivités mentionnées »,

les mots :

« de la collectivité mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.